

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 Méthodologie du travail social 1 et Activités d'Intégration Professionnelle 1			
Code	SOAS1B12AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	17 C	Volume horaire	228 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Ludovic AGNEESSSENS (ludovic.agneesssens@helha.be) HELHa Campus Montignies Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Valérie COUTEAU (valerie.couteau@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Alexandra AL HAFFAR (alexandra.al.haffar@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Grégory VAN DE PUT (gregory.van.de.put@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be)		
Coefficient de pondération	170		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

Compétence 7 CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Compétence 8 Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
- IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente
- V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B12ASC	Méthodologie	24 h / 2 C
SOAS1B12ASD	Travail social	60 h / 5 C
SOAS1B12ASK	AIP 1 (stage 1 et supervisions)	144 h / 10 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B12ASJE	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASJF	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASJG	Atelier d'écriture en travail social	24 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B12ASDH	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASDI	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASDJ	Atelier d'écriture en travail social	24 h / 2 C
SOAS1B12ASDK	Activités d'intégration professionnelle	144 h / 10 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B12ASA	P1 : Travail social et méthodologie	72 h / 6 C
SOAS1B12ASK	P2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions)	144 h / 10 C
SOAS1B12ASL	P1 : Promotion de la réussite	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 17/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Principe

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des deux parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 1 et Activités d'intégration Professionnelle 1

Partie 1 : Méthodologie du travail social (84h) - 41,18%

Partie 2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions) (144h) - 58,82%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

La note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » fait l'objet d'une évaluation intégrée des volets qui la composent. La note de cette partie est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différents volets, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Louvain-la-Neuve

Travail social et méthodologie - 100%

Pour le département de Mons

Volet A : Méthodologie - 28.6%

Volet B : Travail social - 71.4%

Pour le département de Montignies (HJ-HD)

Volet A : Contexte et enjeux pour l'action - 35.7%

Volet B : Communication et travail social - 35.7%

Volet C : Atelier d'écriture en travail social - 28.6%

La note de cette partie 1 « Méthodologie du travail social » est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier

Quand la note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » est supérieure ou égale à 10/20 et que tous les volets qui composent l'évaluation intégrée sont évalués par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de la partie 1 est la moyenne pondérée des différents volets et est portée comme telle à la partie.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans un ou plusieurs des volets composant l'évaluation intégrée de cette partie, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- Si une des notes au moins dans un des volets de l'évaluation de la partie « Méthodologie du travail social » est inférieure ou égale à 5/20, la note de la partie est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de cette partie est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans un (ou plusieurs) des volets composant la partie « Méthodologie du travail social », la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans un ou plusieurs volets n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à la partie « Méthodologie du travail social ».

La note de la partie 2 « AIP 1 (stage 1 et supervisions) » est fixée à l'issue du 2e quadrimestre.

Elle est fixée selon les modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

La note globale de l'activité d'apprentissage « Méthodologie du travail social 1 et activités d'intégration professionnelle 1 » est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des deux parties « Méthodologie du travail social » et « AIP 1 (stage 1 et supervisions) ».

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que les deux parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou les deux parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- Si une des notes au moins dans une des deux parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou les deux parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre, dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

la note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » est remédiable lors de la période d'évaluation du 3e quadrimestre :

pour le (ou les) volets(s) de cette partie pour le(les)quel (s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à ce volet ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et/ou à ce volet et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la

perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce(ces) volet(s).

Par contre, **une note d'échec dans la partie « AIP 1 (stage 1 et supervisions)»** ne peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre que dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec dans la partie « AIP 1 (stage 1 et supervisions)» ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie (ou d'un volet de cette partie) de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie (ou dans un volet de cette partie) ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

P1 : Travail social et méthodologie			
Code	11_SOAS1B12ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Alexandra AL HAFFAR (alexandra.al.haffar@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Grégory VAN DE PUT (gregory.van.de.put@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours "Travail social et méthodologie" est un lieu de co-construction des savoirs directement liés au métier d'assistant·e social·e. Au départ d'une démarche inductive, il va permettre aux étudiant·e·s de se construire progressivement des repères théoriques pour réfléchir et questionner le travail social, son contexte et les enjeux qui le traversent.

Ce faisant, il poursuit les objectifs suivants :

- Développer une connaissance de soi comme futur·e travailleur·se social·e.** L'intervenant·e social·e est son premier outil de travail ; il est essentiel de mettre au travail les représentations, les valeurs et les sentiments.
- Sensibiliser et initier à une **démarche méthodologique**.
- Développer **une démarche de compréhension** qui implique de :
 - situer les personnes qui s'adressent aux institutions sociales comme sujets de leur expérience et non comme objets de connaissances ;
 - articuler différents niveaux d'analyse : individuel, groupal, organisationnel, institutionnel, sociétal ;
 - prendre distance par rapport à la réalité sociale à laquelle les assistants sociaux sont confrontés.
- Initier une réflexion sur la **relation professionnelle en travail social**.
- Réfléchir aux **sens et aux enjeux du travail social**.
- Par la mise en œuvre de ces différents objectifs :
 - Développer des vigilances professionnelles et un agir professionnel plus intentionnel et réfléchi ;
 - S'initier à la recherche bibliographique et à la lecture d'écrits sur le travail social ;
 - Explorer et mettre au travail les questions et préoccupations des étudiant·e·s liées à leur expérience de stage ;
 - Développer une capacité à prendre la parole, à exprimer son point de vue, à argumenter ses propos, à écouter les autres et à construire collectivement le savoir

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Clarifier et mettre au travail son cadre de référence : ses valeurs, ses croyances, ses préjugés
- Observer, décrire, s'inscrire dans une démarche de compréhension critique d'une situation/réalité sociale
- Identifier les différentes phases du processus méthodologique
- S'initier à la démarche méthodologique au départ de situations concrètes

- Trouver, s'approprier et mettre en pratique des outils nécessaires à l'exercice du métier
- Repérer les différentes approches et conceptions du travail social et leurs spécificités
- Amorcer la construction d'une identité de travailleur social et un positionnement professionnel
- Questionner sa pratique professionnelle
- S'ouvrir à la question du contexte et développer un regard critique
- S'inscrire dans une dynamique collective et une démarche de co-construction

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Différents concepts théoriques balisent les apports du cours de méthodologie:

- Au niveau de la connaissance de soi : représentations, sentiments, émotions, besoins, valeurs.
- Au niveau de la démarche méthodologique : analyse de la situation, projets, objectifs, moyens, obstacles.
- Au niveau de la démarche de compréhension : les différents niveaux d'analyse, des éclairages issus de différentes approches théoriques.
- Au niveau de la relation professionnelle : demande, mandat, rôle, écoute, relation d'aide, empathie, choc culturel.
- Au niveau du travail social : mise en évidence de différents types de travail social, sens des interventions, témoignages de différents acteurs du travail social.
- Au niveau de la dynamique de groupe : règles de fonctionnement, différents rôles, synergie.
- L'analyse critique de l'expérimentation faite par l'étudiant-e dans son expérience de stage.

Démarches d'apprentissage

Dans le cadre du cours de Travail social et méthodologie, nous travaillons de manière inductive. C'est au départ de mises en situation, de jeux de rôles, de témoignages issus des stages ou apportés par des professionnel-le-s ou par la littérature, de travaux de groupes, de vidéos, de visites extérieures que nous construisons progressivement des repères théoriques.

Ce cours demande donc une présence, une implication et une prise de risques. Ce cours se donne par groupes d'une quinzaine d'étudiant-e-s. La taille du groupe permet cette démarche de travail.

Le cours de méthodologie doit pouvoir être :

- Un lieu de parole, d'échanges, de questionnement

C'est au départ de ce que chacun-e pense que nous construisons nos « savoirs ». Une interaction permanente entre nous tous et toutes est indispensable à mettre en place ; écoute de chacun, construction de sa parole, confrontation des différents points de vue.

- Un lieu d'interpellation et d'appropriation

Une démarche n'est véritablement formatrice que si nous nous laissons toucher par des événements, par des réflexions, que si nous décidons de dépasser nos premières réactions et de nous mettre en chemin pour réfléchir et construire une analyse.

- Un lieu de construction progressive

Le cours de méthodologie est conçu comme une mosaïque constituée de modules qui abordent les différents objectifs présentés précédemment. La démarche pédagogique mise en place nécessite un travail de systématisation des différents apports.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le fait que le cours se donne en groupes d'une quinzaine d'étudiant-e-s favorise les solidarités entre étudiant-e-s et l'attention à chacun-e.

Sources et références

Chaque MFP communiquera, dans le cadre de son cours, les ouvrages de référence qui sont les siens.

Chaque MFP communiquera les supports utilisés dans le cadre de son cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

L'évaluation du cours porte sur :

la présence, l'implication et la participation au cours
la réalisation de travaux individuels et/ou de groupe
la maîtrise des différents apports du cours
la capacité à faire des liens avec sa pratique professionnelle

Chaque MFP communiquera par écrit à son groupe d'étudiant·e·s :

les modalités et critères pour l'évaluation
les modalités et consignes spécifiques pour la réalisation des travaux
la part relative des notes de participation, travaux et éventuel examen écrit
De même, en cas d'ajournement à la session de septembre, les modalités, consignes et parties de l'évaluation à représenter seront spécifiées par le MFP.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

P2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions)			
Code	11_SOAS1B12ASK	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	144 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Alexandra AL HAFFAR (alexandra.al.haffar@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Grégory VAN DE PUT (gregory.van.de.put@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AIP (Activités d'Intégration Professionnelle) recouvrent toutes les activités liées à la formation pratique de l'étudiant·e à savoir le stage, les temps de rencontres et les supervisions individuelles avec le Maître de Formation Pratique (MFP).

A ce titre :

- La recherche de stage s'inscrit dans un processus dans lequel l'étudiant·e se met en recherche d'un stage qui corresponde au mieux à son projet de formation.
- Le stage est l'élément pivot des activités d'intégration professionnelle.
- La supervision individuelle est un lieu et un moyen de recul critique, de questionnement et de confrontation autour de la pratique professionnelle et constitue, par là même, une activité pédagogique sur mesure, adaptée aux expériences particulières vécues par l'étudiant·e.

Les objectifs des AIP sont déclinés de la façon suivante :

Six balises viennent structurer les Activités d'Intégration Professionnelle pendant les trois années de la formation. Chaque balise recouvre un domaine de compétence particulier qui se traduit dans la poursuite d'un objectif général. On dénombre donc 6 objectifs généraux :

- Balise 1 : Commencer à se découvrir dans un rôle professionnel
- Balise 2 : Explorer la relation professionnelle dans ses aspects individuels et collectifs
- Balise 3 : Repérer, identifier, prendre conscience des premiers éléments de connaissance et de compréhension d'une population
- Balise 4 : Repérer, identifier, prendre conscience des premiers éléments de connaissance et de compréhension d'une institution
- Balise 5 : Repérer, identifier, prendre conscience des premiers éléments de connaissance et de compréhension du secteur dans lequel se trouve l'institution de stage
- Balise 6 : S'impliquer dans une immersion à vocation d'observation/participation dans une institution sociale

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue des AIP, l'étudiant·e sera capable de :

Balise 1

- Clarifier ses attentes par rapport à la formation et à la profession
- Se découvrir soi par rapport au métier
- Se (re)découvrir soi en rapport avec son propre cadre de référence
- Nommer et commencer à mettre au travail ses représentations, ses valeurs, ses jugements, ses préjugés, ses ressentis, ses émotions, ses motivations, ses ressources, ses limites, ses projets
- Se (re)découvrir soi dans la rencontre de l'autre et dans la confrontation à la différence
- S'investir dans le travail d'accompagnement pédagogique de la pratique professionnelle
- Mettre en perspective son cheminement, ses atouts, ses difficultés personnelles en situation professionnelle.

Balise 2

- Rencontrer et se confronter à des usagers et mettre au travail sa manière d'être en relation avec eux.
- Rencontrer et se confronter à des professionnels du travail et identifier les acteurs, les mandats, le rôle du travail social
- Mettre en évidence l'importance du cadre dans un milieu de travail et ses effets sur la relation professionnelle
- Mettre au travail et pouvoir formaliser oralement et par écrit des situations professionnelles : décrire, analyser, questionner, ouvrir des pistes
- Explorer des éléments constitutifs de l'intervention tels que l'aide, la demande, l'écoute, l'entretien...
- Réfléchir, questionner la place à prendre comme travailleur social
- Réfléchir, questionner la démarche méthodologique au départ des situations rencontrées
- Réfléchir, questionner la place du travail social dans la société
- Réfléchir, questionner la conception que l'on a de l'homme

Balise 3

- Développer une connaissance des besoins, demandes, des ressources, potentialités, difficultés, des contextes de vie, de l'environnement social, culturel, politique, économique d'une population
- Approcher les processus individuels et collectifs (histoire, trajectoires, exclusions, relégations...) qui ont abouti à la situation actuelle de cette population.
- Découvrir les ressources individuelles et collectives que cette population exprime et met en œuvre à l'intérieur et en dehors des interventions.
- Découvrir une ou des problématique(s) à la (aux)quelle(s) la population est confrontée

Balise 4

- Mettre en évidence les différentes composantes de l'institution, son histoire et son cadre légal, ses missions et ses objectifs et moyens, les acteurs en présence et leur(s) rôle(s)
- Mettre en évidence la place du travail social dans l'institution, ses objectifs, ses missions, ses méthodes et moyens utilisés
- Prendre conscience de la diversité des positions et des logiques des acteurs

Balise 5

- Découvrir comment l'institution s'inscrit dans un secteur social
- Identifier les principaux acteurs du secteur
- Repérer les principales finalités visées par les politiques sociales du secteur

Balise 6

- Rechercher activement et trouver un stage
- Clarifier ses attentes et mettre au point des objectifs de stage
- Prendre en compte les règles et modes de fonctionnement de l'institution
- Investir la relation au chef de stage pour réfléchir, discuter, questionner.
- Participer aux pratiques et prendre du recul par rapport à celles-ci.
- S'observer en situation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La durée du stage est de 20 jours ouvrables, planifiés en deux périodes de 10 jours. La première de ces périodes est programmée mi-novembre, la seconde début mars.

Le Maître de Formation Pratique consacre 8 heures de supervisions individuelles par année à chaque étudiant·e.

Démarches d'apprentissage

Le Département Cardijn offre à l'étudiant·e un cadre dans lequel s'articulent étroitement l'expérience de terrain dans

un lieu de stage, la mise à distance de cette expérience et l'apport de repères méthodologiques alimentant l'expérience.

Cette articulation est assurée, dans le cadre de ce que nous appelons l'unité pédagogique, par un-e Maître de Formation Pratique (MFP) qui a en charge à la fois l'accompagnement des Activités d'Intégration Professionnelle et le cours de Travail Social et Méthodologie.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La supervision individuelle et la méthodologie en groupes restreints : elles offrent les meilleures garanties d'une formation adaptée aux potentialités de chacun-e et valorisée par la variété des situations et sujets abordés.
- Les ateliers de recherche de stage : organisés pour tous les étudiant-e-s dès la 1ère semaine de cours, ils visent à faciliter l'appropriation par ces derniers de tous les outils favorisant la recherche et l'obtention d'un stage qui réponde aux attentes du département.
- L'accompagnement personnalisé du Maître de Formation Pratique : rendu possible et favorisé par le cadre de l'unité pédagogique qui confère à chaque MFP l'encadrement et le suivi d'une quinzaine d'étudiant-e-s tout au long de l'année.
- Les AIP relèvent d'un processus d'évaluation continue. A ce titre, les travaux demandés en cours d'année font l'objet d'un feed-back oral par le MFP et peuvent être améliorés.

Sources et références

Le livret de présentation du stage de BLOC 1 Assistant-e social-e

Le contrat et la convention de stage

Le règlement des stages du Département Cardijn 2021-2022

Le document de référence pour l'évaluation des AIP du BLOC 1

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les critères d'évaluation des Activités d'Intégration Professionnelle sont définis par les Balises AIP. Il s'agit des capacités de l'étudiant-e à satisfaire aux objectifs contenus dans les Balises.

L'accent est mis en première année sur la découverte des éléments inhérents à la connaissance de soi dans un rôle professionnel (Balise 1) et à la construction de la relation professionnelle (Balise 2), sur la prise de conscience des problématiques auxquelles sont confrontées les populations (Balise 3) et sur l'immersion dans les activités d'intégration professionnelle (Balise 6). Concernant les Balises 4 et 5, il s'agira essentiellement d'identifier les premiers éléments permettant une meilleure prise en compte du contexte. Au-delà de cela, il s'agira à travers les six Balises, d'être particulièrement attentif à la capacité transversale consistant dans la prise en main de sa formation.

Supports d'évaluation

Par supports, il faut entendre l'ensemble des moments pédagogiques et des écrits qui se rapportent aux AIP, à savoir :

le contrat de stage ;

le travail lié à la première période de stage ;

le travail lié à la seconde période de stage ;

les supervisions et les éventuels écrits ou démarches que l'étudiant-e peut être amené-e à produire pour la préparation des supervisions, pour en garder des traces... et la prise en compte des éléments discutés dans celles-ci ;

l'évaluation du maître de stage ;

le bilan des Balises AIP réalisé par l'étudiant-e.

Le MFP attribue une notation globale pour les Activités d'Intégration Professionnelle sur base des critères et des supports cités ci-dessus.

Pour plus d'information, voir le document de référence pour l'évaluation des AIP en Bloc 1.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

P1 : Promotion de la réussite			
Code	11_SOAS1B12ASL	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le service d'aide à la réussite (SAR) met en place des dispositifs en vue de promouvoir la réussite des étudiants. A cette fin, il collabore également avec tous les acteurs institutionnels et soutient tout projet permettant de lutter contre l'échec scolaire.

La promotion de la réussite est donc une véritable politique institutionnelle. Elle est portée par chaque acteur dans l'école. Les enseignants communiqueront via leur fiche ECTS ce qui est mis en place dans leur cours pour favoriser la réussite (travail supervisé ou en groupes restreints, évaluations partielles, travaux remédiables, séances de questions/réponses sur la matière...)

Par ailleurs, des outils et des services sont mis à disposition des étudiants : secrétariats administratif et académique, salle informatique, centre de documentation, logiciel Antidote, charte « repères pour les examens écrits à destination des enseignants » ...

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les dispositifs qui seront mis en place par le SAR devraient permettre à l'étudiant de :

Être capable de s'intégrer au sein de l'école, de se créer un réseau de pairs et de le mobiliser

Être capable de s'approprier les outils d'information et de communication de la Helha, d'utiliser à bon escient les outils numériques.

Être capable de trouver un stage correspondant aux attentes précisées par l'école pour le Bac 1

Être capable d'acquérir des outils d'organisation du travail, de gestion du temps et de gestion du stress

Être capable d'améliorer son expression écrite en utilisant notamment le logiciel « Antidote » et en participant à des ateliers spécifiques sur le rapport à l'écrit

Être capable de s'auto-évaluer après la session d'examens de janvier et au besoin, de mettre en place des pistes concrètes pour remédier aux points faibles identifiés.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Organisation d'activités d'accueil le jour de la rentrée académique

Organisation d'ateliers méthodologiques et d'ateliers de développement personnel et de gestion du stress

- Familiarisation aux outils numériques
- Information et recherche de stage
- Préparation du blocus

Rapport à l'écrit

- Familiarisation au logiciel « Antidote »
- Gestion du temps

Tutorat : Les tuteurs-tutrices, sont des étudiant-e-s de deuxième et de troisième année (formé-e-s et volontaires) qui apportent leur aide et leur soutien à des étudiant-e-s de première année qui rencontrent des difficultés dans l'une ou l'autre branche. Cet accompagnement porte à la fois sur l'apprentissage des méthodes de travail et des matières, et sur l'intégration dans la Haute Ecole, les cours et les stages.

Entretiens de bilan : Des entretiens individuels de 1h30 sont organisés entre la mi-février et la mi-mars pour tous les étudiants ayant 4 échecs ou plus lors de la session de janvier.

Blocus accompagné : Organisation en mai d'une semaine de blocus en groupe encadré par des tuteurs.

Démarches d'apprentissage

Le travail en atelier (d'une vingtaine d'étudiants au maximum) favorise l'appropriation des outils par la méthode inductive et l'interactivité.

Le tutorat met en avant l'apprentissage par les pairs.

Les entretiens de bilan sont individuels : l'accompagnement est donc réalisé « sur mesure » et pris en charge par des formateurs connaissant bien les réalités du Bac 1

Dispositifs d'aide à la réussite

Sans objet

Sources et références

Dépôt sur ConnectED des powerpoint utilisés dans les ateliers

Les entretiens de bilan sont réalisés sur base du questionnaire mis au point par Wolfs, J.L.(1998) Méthodes de travail et stratégies d'apprentissage. Du secondaire à l'université. Bruxelles, De Boeck Université.

Autres références :

Letarte, A. la concentration et la gestion du temps In Université Laval, Site du centre d'orientation et de consultation psychologique. {EN LIGNE} AVRIL 1999.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les activités de promotion de la réussite ne font pas l'objet d'une notation.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).